



Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

85^e séance plénière

Vendredi 15 mai 1998, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Oudovenko (Ukraine)

En l'absence du Président, M. Ngo Quang Xuan (Viet Nam), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 20.

Point 120 de l'ordre du jour (suite)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/52/785/Add.5)

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Dans une lettre contenue dans le document A/52/785/Add.5, le Secrétaire général informe le Président de l'Assemblée générale que depuis la publication de ses communications du 4 février, des 23 et 31 mars, du 27 avril et du 6 mai 1998, le Nicaragua et le Rwanda ont effectué les versements nécessaires pour ramener le montant de leurs arriérés en deçà de la limite spécifiée à l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Adoption de l'ordre du jour de la cinquante-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale et organisation des travaux : demande de réouverture de l'examen du point 17 a) de l'ordre du jour (Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires); demande de réouverture de l'examen du point 17 b) de l'ordre du jour (Nomination de membres du Comité des contributions)

Note du Secrétaire général (A/52/101/Rev.1/Add.1)

Note du Secrétaire général (A/52/102/Rev.1/Add.1)

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Dans sa note qui figure dans le document A/52/101/Rev.1/Add.1, le Secrétaire général indique à l'Assemblée générale qu'il a été informé que M. José Antônio Marcondes de Carvalho (Brésil) avait démissionné de ses fonctions de membre du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. L'Assemblée générale devra donc désigner, à sa session en cours, la personne qui remplacera M. Marcondes de Carvalho pendant la période de son mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 décembre 1998.

Pour que l'Assemblée générale puisse faire le nécessaire, il convient de reprendre l'examen du point 17 a) de l'ordre du jour, intitulé «Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale, sur proposition du Secrétaire général, souhaite reprendre l'examen du point 17 a) de l'ordre du jour, intitulé «Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires»?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Les membres se rappelleront qu'à sa quatrième séance plénière, tenue le 19 septembre 1997, l'Assemblée générale avait renvoyé cet alinéa à la Cinquième Commission.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite toujours renvoyer cet alinéa à la Cinquième Commission?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Dans sa note qui figure dans le document A/52/102/Rev.1/Add.1, le Secrétaire général indique à l'Assemblée générale qu'il a été informé que M. Evgueni Deineko (Fédération de Russie) avait démissionné de ses fonctions de membre du Comité des contributions. L'Assemblée générale devra donc désigner, à sa session en

cours, la personne qui remplacera M. Deineko pendant la période de son mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 décembre 1999.

Pour que l'Assemblée générale puisse faire le nécessaire, il convient de reprendre l'examen du point 17 b) de l'ordre du jour, intitulé «Nomination de membres du Comité des contributions».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale, sur proposition du Secrétaire général, souhaite reprendre l'examen de l'alinéa b) du point de l'ordre du jour, intitulé «Nomination de membres du Comité des contributions»?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Les membres se rappelleront qu'à sa 4e séance plénière, tenue le 19 septembre 1997, l'Assemblée avait également renvoyé cet alinéa à la Cinquième Commission.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite toujours renvoyer cet alinéa à la Cinquième Commission?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Le Président de la Cinquième Commission sera informé des décisions qui viennent d'être prises.

La séance est levée à 10 h 25.